

Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915)

Stéfanie Prezioso



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/5544>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 147-163

ISBN : 2-914561-53-2

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Stéfanie Prezioso, « Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/5544>

Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915)

Stéfanie PREZIOSO

« Regardez comment meurt un Garibaldien ! » Crie un homme en tombant dans la mêlée hagarde. La France s'agenouille auprès de lui, le regarde, et grave se relève en disant : « Il meurt bien »¹.

C'est ainsi qu'Edmond Rostand présentait les engagés volontaires italiens de la légion garibaldienne. Chantant l'« épopée » de ces hommes qui, saisis par « l'amour » de la Patrie française, de ce « berceau de la civilisation européenne », fidèles « hérauts » de la cause latine, s'étaient engagés volontairement dans la Légion étrangère, prêts au « sacrifice » et à la mort². Cette image d'Épinal colle à la peau des volontaires italiens en France. Aujourd'hui encore il est difficile de revisiter la trajectoire de ces engagés tant leur « geste » a été mythifié alors même que les combats de la première guerre mondiale faisaient encore rage. Peu de documents en outre nous permettent de les approcher. Les mémoires publiés des combattants sont peu nombreux³. Les travaux d'historiens, quant à eux, sont pratiquement inexistant⁴.

Tout se passe comme s'il n'y avait rien à dire sur ces hommes qui décident de prendre les armes pour combattre dans l'une des guerres les plus meurtrières du

1. Cf. Edmond Rostand, « La Chemise rouge », dans *Les Garibaldiens au service de la France (1870-1914)*, Paris, Œuvre des Garibaldiens de l'Argonne, 1937, p. 33.

2. Maffeo Charles Poinso, *Au service de la France. Les Volontaires étrangers de 1914*, Préface de Paul Deschanel, Paris, Dorbon-Ainé, 1915 ; Roberto Marabini, *Les Garibaldiens de l'Argonne*, Nîmes, Éditions Lacour, 2005 (1917) ; Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens de '14. Splendeurs et misères des Chemises rouges en France de la Grande Guerre à la seconde guerre mondiale*, Nice, Serre Éditeur, 2005.

3. Roberto Marabini, *Les Garibaldiens...*, *op. cit.* Ainsi que Giuseppe Chiostergi, *Diario garibaldino e altri scritti e discorsi*, Milan, Associazione mazziniana italiana, 1965 ; Henri-Jacques Hardouin, *L'épopée garibaldienne. 10^e D.I. française. Argonne 1914-1915*, Paris, D. Debresse, 1939.

4. En ce qui concerne les travaux d'historiens, voir Pierre Milza, « La légion des volontaires italiens dans l'armée française : une antichambre du fascisme », dans *Id.* (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, École française de Rome, 1986, p. 143-154 ; ainsi que Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens...*, *op. cit.* ; et Stéfanie Prezioso, « Expérience de guerre et militantisme républicain en Italie (1914-1926) », *European Review of History/Revue européenne d'histoire*, vol. 13, n° 1, Mars 2006, p. 141-161.

xx^e siècle. Relégués au registre confus des témoins d'une « amitié franco-italienne » jamais véritablement explicitée, ou désignés comme ambassadeurs précoces du bellicisme fasciste, les volontaires italiens en France souffrent des mêmes maux que ceux qui touchent l'étude d'autres catégories de volontaires des guerres du xx^e siècle⁵. Les trajectoires individuelles de quelques « héros » (les frères Garibaldi ou l'écrivain Kurt Zuckert, alias Curzio Malaparte) oblitèrent la compréhension des itinéraires de la grande majorité d'entre eux.

Or il s'agit de revenir à une analyse visant à comprendre, au-delà des motivations généralement invoquées (la sœur latine, le berceau des droits de l'homme, la terre des libertés...), pourquoi ces hommes se décident à prendre les armes. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quelles sont leurs motivations sociales, politiques et culturelles ? En bref, il s'agit de tenter d'approcher une réalité bien plus complexe que ce que la notion de « volontaire » pourrait laisser entendre au premier abord. Une notion par ailleurs floue qui ne semble intéresser l'analyste qu'en tant que pourvoyeuse de mythes⁶. Elle est en outre difficile à circonscrire, puisqu'elle ne peut se résumer aux seuls termes militaires de son acception, et que subjectivement (la représentation que s'en font les acteurs eux-mêmes au moment de l'enrôlement ou après celui-ci), elle semble englober toutes les variétés de l'engagement. Entre 1914 et 1915, les volontaires italiens forment une catégorie non homogène d'individus qui proviennent d'horizons sociaux, politiques et culturels différents. Leurs motivations à prendre les armes peuvent diverger radicalement. Loin de l'image d'un enrôlement purement « sacrificiel » sur l'autel d'idéaux politiques, l'engagement volontaire en France présente de multiples facettes, rendant compte par là de la diversité des parcours qui peuvent conduire au volontariat lors de la première guerre mondiale.

Les immigrés italiens en France au cœur de l'engagement

C'est à l'immigration italienne en France qu'il faut tout d'abord s'intéresser. C'est elle en effet qui fournit le gros des troupes du volontariat des étrangers, quelle que soit sa forme (enrôlement dans l'armée française régulière, dans la légion républicaine de Nice, ou dans le 4^e régiment de Marche de la Légion étrangère). Selon un ouvrage publié en 1915, parmi les volontaires étrangers qui, au soir du 3 août 1914, se présentent à Paris pour s'engager dans l'armée française, les 8 000 Italiens constituent le contingent le plus important⁷. Ce qui n'étonne guère, lorsque l'on sait que la France est le premier pays européen d'émigration des Italiens et que

5. George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 ; voir également Stéfanie Prezioso, « Présentation », dans G.L. Mosse et alii (dir.), *Tant pis si la lutte est cruelle. Volontaires internationaux contre Franco*, Paris, Syllepse, 2008 ; Hubert Heyriès et Jean-François Muracciole (dir.), *Le soldat volontaire en Europe au xx^e siècle. De l'engagement politique à l'engagement professionnel, Actes du colloque international de Montpellier du 3 au 5 avril 2003*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007.

6. À ce propos, Georges L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme...*, op. cit.

7. Maffeo Charles Poinso, *Au service de la France...*, op. cit., p. 7.

cette communauté constitue alors la première immigration par ordre d'importance de l'Hexagone⁸.

Huit mille volontaires potentiels ont donc rempli leur fiche d'enrôlement au soir du 3 août 1914 déjà, et cela pour toute la durée de la guerre. Pourtant, comme le souligne Hubert Heyriès, afin d'éviter les encombrements dans les dépôts, le gouvernement français annonce que les engagements ne pourront être admis qu'à compter du 20^e jour de mobilisation⁹. De ces 8 000 candidats, il en restera probablement 5 000 à la fin du processus ; c'est en tout cas le chiffre sur lequel un grand nombre d'historiens s'accordent¹⁰. Maffeo Charles Poinot décrit l'« admirable levée en foule » de « milliers d'étrangers décidés à se mettre au service de la France »¹¹. En fait, au-delà de cette image idyllique d'un soutien inconditionnel à la nation qui les « accueille », on ne peut que difficilement faire abstraction de la précarité qui pèse sur les immigrés italiens. Ceux-ci ne savent pas ce que le déclenchement de la guerre va concrètement signifier pour leur condition de vie et de travail. Vont-ils être renvoyés chez eux ? Et, si l'Italie devait entrer en guerre du « mauvais côté », qu'advierait-il d'eux en pays ennemi ? Ces questions restent à l'ordre du jour tout au long des dix mois de non-intervention italienne.

Certains Italiens décident alors de s'enrôler dans la Légion étrangère. Ce type d'engagement est contracté pour la durée de la guerre et offre en outre la possibilité de choisir le corps d'armée d'affectation « sous réserve de remplir les conditions d'aptitude exigées »¹² ; on mesure l'importance capitale de cette disposition, dès lors qu'il devient clair que la guerre sera longue. Il s'agit d'« échapper à la faim et à la misère » qui attendent les Italiens en France ou au destin de ceux qui, poussés par l'avancée des troupes allemandes, entreprennent un voyage exténuant et désespéré vers l'Italie¹³. Que dire enfin de ces « volontaires » internés civils, que l'on oblige à s'engager dans les rangs de la Légion étrangère pour échapper à des peines de prison. C'est le cas du militant socialiste Noël Boldrini, « arrêté depuis le 5 août 1914 par mandat préfectoral du département du Nord pour avoir fait jadis de la propagande syndicaliste et socialiste », et qui est prêt, selon une lettre envoyée à Marcel Sembat, ministre des Travaux publics, à « signer un engagement pour la

8. Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 14. Voir également Ercole Sori, *L'emigrazione italiana dall'Unità alla Seconda guerra mondiale*, Bologne, Il Mulino, 1979. Ainsi que les annexes statistiques reproduites dans Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988, p. 424 sq.

9. « Circulaire ministérielle du 6 août 1914 », Service Historique de la Défense (SHD), 7N 144 ; voir également Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens...*, op. cit., p. 110.

10. Pierre Milza, « La légion des volontaires... », art. cit. Selon Maffeo Charles Poinot (*Les volontaires étrangers enrôlés au service de la France en 1914-1915*, Paris, Librairie Militaire Berger-Levrault, 1915, p. 47), 5 000 Russes et, entre autres, 500 Américains se seraient enrôlés à la même date.

11. Cf. Maffeo Charles Poinot, *Au service de la France...*, op. cit., p. 8-9.

12. Ce que semble confirmer tant les travaux de Jules Maurin (*Armée, guerre, société : soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1982) que ceux de Philippe Boulanger (« Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de Démographie Historique*, n° 1, 2001, p. 24-32). Voir également les dispositions contenues dans la « Circulaire ministérielle du 6 août 1914 », op. cit.

13. Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens...*, op. cit., p. 121.

durée de la guerre» dès sa libération¹⁴. Il en sera de même pour les «étrangers» et «fils d'étrangers» frappés d'expulsion, auxquels sera offerte la possibilité de contracter un engagement pour la durée de la guerre, assortie d'une prime pour tous ceux qui décideraient de s'engager sur 5 ans¹⁵.

L'enrôlement dans l'armée française se situe aussi dans une perspective d'intégration à la société d'accueil, une volonté jamais tout à fait dissociée de la crainte d'un renvoi «forcé» vers l'Italie. Tout comme les requêtes de naturalisation avant 1914 sont souvent liées au «souci de conserver l'emploi que [l'immigré] occupe ou de se procurer du travail, ce qui lui est parfois refusé en raison de sa nationalité»¹⁶. À la demande d'engagement (pour la durée de la guerre) est associée en effet une requête en vue de la naturalisation française¹⁷. Ainsi en est-il pour Ubaro Pietri (tailleur de pierre résidant à Biot, ville proche d'Antibes), qui formule sa demande en novembre 1914¹⁸. Né en Italie en 1890, il est probablement arrivé enfant en France, ses deux parents habitant également Biot. La naturalisation mais surtout la garantie qui s'ensuit de ne plus redouter un retour autoritaire en Italie semble être l'une des motivations plausibles de son enrôlement dans l'armée française.

Quoiqu'il en soit, au moment où l'Italie entre en guerre, les Italiens en France vont se trouver à la merci d'un autre arbitraire, celui de l'État italien qui exige leur retour. À partir de mai 1915, les pressions des autorités italiennes sur le gouvernement français seront en effet particulièrement fortes. Selon un télégramme du ministère de la Justice du 30 mai 1915 :

Le gouvernement italien demandant et obtenant la résiliation des engagements de légionnaires d'origine italienne pour leur permettre de remplir leur devoir envers leur pays, il ne saurait être question dans les circonstances actuelles de faciliter de tels engagements et de soustraire des Italiens par la concession de la naturalisation française à leurs obligations¹⁹.

Quelques jours plus tard, il est arrêté que seuls les Italiens munis d'une «pièce délivrée par l'agent consulaire d'Italie constatant que les candidats ne sont plus astreints au service militaire dans leur pays» pourraient continuer à s'engager en France²⁰. Une décision d'autant plus pénible pour les Italiens mariés et installés

14. Archives nationales (AN), Fonds Marcel Sembat, 637 AP/491, «Noël Boldrini à Marcel Sembat, Boulogne-s/mer, 20 octobre 1914».

15. Archives départementales des Alpes Maritimes (ADAM), 1R 320, notamment «Ministère de la Guerre. Direction de l'Infanterie 2^e Bureau-Recrutement, Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Général Commandant la XV^e Région à Marseille, Paris le 1^{er} août 1917».

16. Cf. Jean-Charles Bonnet, «Les Italiens dans l'agglomération lyonnaise à l'aube de la Belle Époque», dans Jean Baptiste Durosselle et Enrico Serra (dir.), *L'emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, Milan, Franco Angeli, 1978, p. 100. Ainsi que Jean-Charles Bonnet, «Note sur les dossiers de naturalisation des Italiens du Rhône de 1880 à 1915», dans *Ibidem*, p. 225-239.

17. ADAM, 1R 0309, «Acte d'engagement», «Engagements volontaires (demandes, réclamations contre des engagements irréguliers) (1906-1925)».

18. ADAM, 1R 0309, «Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, Paris, le 4 mai 1916».

19. Archives départementales du Vaucluse (ADV), R 428, «Télégramme du Ministère de la Justice au Préfet du Vaucluse, 30 mai 1915».

20. SHD, 7N 144, «Circulaire du Ministre de la Guerre A. Millerand, Paris, 18 juin 1915».

dans l'Hexagone qui ne peuvent ni ne souhaitent déplacer toute leur famille, et qui découvrent vite que les subsides accordés par l'État italien aux épouses restées en France ne suffisent pas pour subvenir à leurs besoins²¹. En Italie, de surcroît, « le soldat devait combattre pour des objectifs abstraits comme l'honneur, le devoir, les fins nationales »²², des concepts peu à même de motiver des émigrés doublement absents de la réalité nationale (parce qu'émigrés et parce qu'ouvriers).

Cette disposition accable aussi, et peut-être surtout, ceux qui, « résidant en France depuis leur plus jeune âge », ne maîtrisent pas la langue et craignent d'être rappelés sous les drapeaux dans leur pays d'origine²³. Tel sera le cas de Joseph Bonello mais aussi d'Emmanuel Dolce, arrivés en France respectivement à l'âge de deux et huit mois. En effet, aux termes de l'accord franco-italien sur les déserteurs et insoumis du 12 mars 1916, tous ceux qui refusent d'obtempérer sont considérés comme insoumis et remis aux autorités militaires de la Péninsule²⁴. S'ils ne se présentent pas aux autorités militaires compétentes, ils sont pourchassés par les polices municipales. Lorsqu'ils sont arrêtés, la plupart d'entre eux ne savent d'ailleurs même pas qu'ils ont commis un délit ; ils n'ont, pour certains, aucune idée d'avoir été appelés sous les drapeaux. Seuls les immigrés italiens qui entrent dans la catégorie délimitée par l'accord franco-italien de 1915, concernant les travailleurs embauchés dans les industries de guerre, échappent à la mobilisation en Italie²⁵. Caroline Douki souligne que l'efficacité de telles mesures semble sujette à caution²⁶ ; mais au-delà de ces sanctions judiciaires bien réelles, que dire des pressions sur la famille restée au village et qui doit faire face au regard des voisins qui voient partir père, frère, mari, fiancé ? En outre, le gouvernement italien ne lâche pas prise, demandant inlassablement la « restitution » de « ses émigrés », allant jusqu'à pourchasser les Italiens nés en France, qui sont pourtant français au titre de la loi de 1889²⁷.

Dès mai 1915, les immigrés doivent donc, en principe, quitter le territoire pour s'engager dans l'armée italienne. L'historiographie les a souvent envisagés comme des engagés « volontaires » enthousiastes. Ils auraient été « plus favorables

21. En effet, les sommes versées par le consulat sont bien moins importantes que celles que reçoivent les familles françaises, soit « 0,70 francs contre 1,25 pour les femmes, 0,35 francs contre 0,5 pour les enfants » ; cf. Renée Lopez et Émile Témime, *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, tome 1, Marseille, Édisud, 1990, p. 161.

22. Mario Isnenghi et Giorgio Rochat, *La Grande Guerre 1914-1918*, Florence, La Nuova Italia, 2000, p. 274. Tous les textes cités ont été traduits de l'italien au français par mes soins.

23. ADV, R 428, « Le Maire de Cavaillon à Monsieur le Préfet du Vaucluse, le 21 mai 1915 ».

24. Voir les dossiers déposés dans ADV, R 498, « Affaires militaires, organismes de temps de guerre (1800-1940) ».

25. Cf. SHD 6N 31, « Ambassade de France (Barrère) à Ministère de la Guerre, le 27 mai 1915 » ; ce document fait état d'un sursis provisoire accordé aux émigrés italiens travaillant dans les industries de guerre, sursis qui sera par la suite prolongé.

26. Caroline Douki, « Les émigrés face à la mobilisation militaire de l'Italie », *14-18 Aujourd'hui*, n° 5, mai 2002, p. 159.

27. ADV, R 498, « Le Ministre de la Guerre à MM. Le Général Commandant en chef, les Gouverneurs Militaires de Paris et de Lyon, Les Généraux Commandant les Régions, Le Général Commandant en Chef les Forces de terre et de mer en Afrique du Nord, Le Commissaire Résident Général au Maroc, Paris, le 20 juin 1916 ».

aux positions interventionnistes que la moyenne de la population italienne» et auraient «fait montre d'une conscience patriotique souvent plus aboutie»²⁸. Dans l'après-guerre, certains d'entre eux se considéreront d'ailleurs comme tels, partant du constat subjectif que peu d'émigrés quittent leur territoire d'accueil pour venir s'enrôler dans l'armée italienne. C'est en particulier le cas des Italiens émigrés aux États-Unis, bien éloignés de la ligne de front ; pensons au républicain Renato Padovani, dont l'engagement «volontaire» en 1915 sera revendiqué comme une lettre de noblesse militante et patriotique²⁹.

En fait, lorsqu'il est question des formes d'engagement dans le conflit de l'immigration italienne, il est difficile de faire abstraction des images véhiculées sur les immigrés. En Italie, à droite comme à gauche, les immigrés sont considérés le plus souvent comme étrangers à la cause nationale, voire pire, comme déserteurs³⁰. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'aient été exaltés pendant et après la guerre ceux qui faisaient prétendument exception à la règle. Cela nous permet peut-être également de comprendre pourquoi, au-delà des inévitables problèmes liés à la gestion du retour des Italiens provenant de l'étranger, l'administration militaire continue à rechercher en France certains immigrés pourtant déjà incorporés dans l'armée italienne³¹.

Dans l'Hexagone, l'immigré italien est volontiers considéré comme un «hâbleur, fort en gueule, et porté tout naturellement à la violence, mais souvent dépourvu d'un véritable courage»³². Au moment où la guerre éclate, aux traditionnels conflits du travail entre autochtones et étrangers viennent s'ajouter les reproches quant aux atermoiements de l'État italien devant l'entrée en guerre aux côtés de l'Entente, et quant à l'indifférence présumée des immigrés au sort de la France. Comme le relevait Teodosio Vertone :

L'ouvrier italien est aux yeux de l'ouvrier français deux fois son ennemi : parce qu'étant italien, il appartient à un pays dont les relations sont loin d'être amicales et, qui plus est, parce que comme ouvrier, l'Italien est rendu directement responsable du maintien des mauvaises conditions du marché du travail³³.

Les violences à l'égard des travailleurs italiens, qui dégénèrent en véritables pogroms à la fin du XIX^e siècle (notamment à Marseille en 1881 et à Aigues-Mortes en août 1893) en témoignent. Plus connus sous le nom de «Vêpres marseillaises», les événements de juin 1881 sont particulièrement intéressants dans cette optique puisque, à cette occasion, les travailleurs italiens sont stigmatisés, par le discours

28. Caroline Douki («Les émigrés face à la mobilisation...», *art. cit.*, p. 160) se réfère ici entre autres à Brunello Vigezzi, «L'Italia del 14-15, la pace, la guerra e i problemi dell'emigrazione», dans *L'emigrazione politica in Europa aux XIX^e et XX^e siècles*, Rome, École française de Rome, 1991, p. 275.

29. Cf. [Fernando Schiavetti], «Calunniare qualche cosa resterà. Chi sono i redattori de *La Voce*», *La Voce Repubblicana*, 29 septembre 1923.

30. Maurizio degl'Innocenti, «L'esilio nella storia contemporanea», dans *Id.* (dir.), *L'esilio nella storia del movimento operaio e l'emigrazione economica*, Manduria/Bari/Rome, Piero Lacaita, 1993, p. 23.

31. Caroline Douki, «Les émigrés face à la mobilisation...», *art. cit.*, p. 163.

32. Renée Lopez et Émile Témime, *Migrance...*, *op. cit.*, p. 119.

33. Teodosio Vertone, «L'emigrazione italiana in Francia prima del 1914», dans Jean-Baptiste Durosselle et Enrico Serra (dir.), *L'emigrazione italiana in Francia...*, *op. cit.* ; *loc. cit.* également dans Renée Lopez et Émile Témime, *Migrance...*, *op. cit.*, p. 127.

public, pour leur « manque de loyalisme à l'égard de la nation française »³⁴. La chasse aux Italiens commence en effet sous le prétexte de la froideur de la communauté italienne locale dans l'accueil des troupes françaises de retour de Tunisie où elles avaient été envoyées pour contrer les ambitions coloniales de la Péninsule. Dès août 1914, en outre, l'internement effectif auquel font face les immigrés de nations ennemies ne laisse rien présager de bon à la communauté italienne en France³⁵. Comme le souligne Gérard Noiriel, face à l'hostilité grandissante à l'égard des étrangers, « tous suspects en puissance », les Italiens n'ont guère d'autres choix « que de fuir ou de proclamer haut et fort leur attachement à la nation française »³⁶.

Ainsi, la diversité des motivations qui poussent les immigrés italiens à s'engager volontairement n'est pas étrangère au jeu de miroir du mépris qu'ils rencontrent et de la dignité avec laquelle ils doivent l'affronter³⁷. Cette dimension particulière, inscrite dans le parcours de vie de tout immigré, nourrit sans doute aussi bien d'autres motivations de s'enrôler (préoccupations professionnelles et/ou familiales, peur du renvoi...).

Les volontaires italiens : la prise d'armes comme engagement politique

Certains engagés correspondent pourtant bien à l'image d'Épinal qui colle généralement aux troupes de volontaires, prêts au sacrifice pour un idéal politique. Paradoxalement, ils ont été oubliés par l'historiographie tant italienne que française. C'est en particulier le cas de ceux qui, entre le mois d'août et le mois de septembre 1914, quittent l'Italie pour aller combattre en France sous bannière italienne. L'objectif ne consiste pas pour eux à intervenir dans le cadre de l'armée française mais à organiser une légion spécifiquement italienne en territoire français, prête à lutter pour libérer Trente et Trieste ; il s'agit donc de provoquer un *casus belli* de l'Italie contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, et d'inciter le peuple italien à la révolution³⁸. En septembre 1914, redécouvrant les traditions des volontaires des guerres du *Risorgimento*, les jeunes républicains œuvrent pour constituer cette légion. Après un moment d'hésitation, la direction du Parti républicain italien (PRI) s'engage résolument dans la bataille. Ses organes locaux créent des bureaux de recrutement dans toute la Péninsule ; on en trouve trace à Milan, à Florence, à Venise³⁹. Les jeunes volontaires ainsi recrutés se concentrent à Nice, dès la mi-septembre. Le 28 septembre, le groupe de Nice prend le nom

34. Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*. Discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, 2007, p. 151 sq.

35. *Idem*, p. 288.

36. *Idem*, p. 84 et p. 289.

37. *Idem*, p. 10.

38. En ce qui concerne ce groupe, voir S. Prezioso, « Expérience de guerre et militantisme républicain... », art. cit.

39. Compte rendu des préfets déposés par région, Archivio Centrale dello Stato (ACS), Pubblica sicurezza (PS), A5G.

de « Compagnie Mazzini », sur proposition du républicain Giuseppe Chiostergi⁴⁰. Le 8 octobre 1914, Carlo Bazzi, nommé officier et responsable de la Compagnie, estime le nombre de ces engagés volontaires à 200 ; ils seront en fait 238⁴¹.

Pour l'écrasante majorité de ces hommes, l'engagement politique est sans doute le préalable nécessaire à l'enrôlement volontaire, ce que semblent confirmer par ailleurs les données biographiques rassemblées jusqu'ici. Ils proviennent principalement d'Italie et essentiellement des régions d'élection du PRI (Toscane, Émilie Romagne, Marches et Ombrie), même s'il demeure délicat d'en tirer des conclusions sur leur affiliation politique (cf. Tableau 1)⁴². Quoiqu'il en soit, beaucoup de cadres du Parti républicain sont alors présents à Nice : citons Giuseppe Chiostergi, Mario Bergamo, Carlo Bazzi, Luigi Ghisleri (fils d'Arcangelo Ghisleri, vieux dirigeant du PRI) ainsi qu'Eugenio Chiesa. Ce qui pousse sans doute les autorités françaises à considérer les volontaires de la Compagnie Mazzini avec une certaine déférence⁴³. En outre, le contingent semble formé principalement d'avocats, de médecins, de journalistes et d'étudiants ; c'est ce qui ressort en tout cas des informations lacunaires, il est vrai, récoltées jusqu'ici. Même si l'importance de ces catégories socioprofessionnelles ne doit pas être surévaluée. En effet, il n'a été possible de déterminer l'emploi exercé avant l'engagement que pour 96 volontaires et, bien entendu, les plus connus d'entre eux (cf. Tableau 2).

Ce groupe semble donc être composé essentiellement de jeunes hommes (cf. graphique p. 156), parmi lesquels une majorité de républicains interventionnistes ; même si l'on compte quelques syndicalistes révolutionnaires, quelques anarchistes, et quelques socialistes⁴⁴. Le secrétaire du Parti républicain, Oliviero Zuccarini, les dépeindra ainsi dans un article d'octobre 1914 :

Nous sommes orgueilleux. Nous voulions dans nos rangs une jeunesse comme celle-là. Nous voulions des jeunes prêts, sans hésitations et sans discussions, à mourir pour une idée [...]. Un Parti qui possède une telle jeunesse peut encore

40. G. Chiostergi, *Diario garibaldino...*, *op. cit.*, p. 65, en date du 28 septembre 1914.

41. Télégramme de Carlo Bazzi à Re, au colonel Bertier et à Peppino Garibaldi, reporté dans le journal de Luigi Ghisleri, en date du 8 octobre 1914 ; cf. Vittorio Parmentola (dir.), « Diario della Legione repubblicana. La compagnia Mazzini (Nizza 1914) », *Archivio Trimestrale*, n° 1-2, mai-juin 1978, p. 55. Selon Brunello Vigezzi (*L'Italia di fronte alla Prima guerra mondiale. L'Italia neutrale*, vol. I, Naples, Riccardo Riccardi Editore, 1961, p. 834), ils ne dépasseraient pas les 300 unités. D'autres chiffres ont été articulés comme celui de 265 hommes par Virgilio Ilari (*Storia del servizio militare in Italia. La nazione armata (1871-1918)*, vol. 2, Rome, Centro di studi strategici, 1990, p. 448-450). Enfin Oliviero Zuccarini parle, quant à lui, de plus de deux cents hommes enrôlés (Ergisto Bezzi, *Irredentismo e interventismo nelle lettere agli amici (1903-1920)*, Trente, Museo trentino del Risorgimento, 1963, p. 195-198).

42. Marina Tesoro, « Da galassia regionale a partito nazionale », dans *Ead.*, *Democrazia in azione. Il progetto repubblicano da Ghisleri a Zuccarini*, Milan, Franco Angeli, 1996, p. 92.

43. Voir notamment, SHD, 6N 21, « Gouverneur militaire à Ministère de la Guerre, Télégramme, Lyon, 21 septembre 1914 ».

44. Il est difficile d'établir un chiffre exact concernant les affiliations politiques de ces volontaires ; 85 sont clairement identifiés comme appartenant au Parti républicain, sept font partie de mouvements génériquement irrédentistes ; quatre sont membres du Parti socialiste ; un seul syndicaliste révolutionnaire a pu être identifié jusqu'ici et trois sont anarchistes.

tout oser et tout espérer [...] Nos jeunes se trouvent donc en France, pour quoi faire ? Le demander ne sert à rien⁴⁵.

1. Nombre de volontaires en fonction des régions de provenance (Italie), 1914-1915

	Compagnie Mazzini	Légion garibaldienne
Abruzzes	1	5
Basilicate	1	3
Calabre	1	4
Campanie		8
Émilie Romagne	53	56
Frioul	1	3
Latium	18	23
Ligurie	25	71
Lombardie	44	196
Marche	12	16
Molise		1
Ombrie	9	9
Piémont	9	163
Pouilles	1	4
Sardaigne		17
Sicile	2	8
Toscane	26	68
Vallée d'Aoste		2
Vénétie	15	45
Régions inconnues	6	32
Total Italie	224	734
Total global	238	3220

Sources : Résultats non publiés de l'auteure recueillis au cours de la recherche, « Analyse comparative des expériences des engagés volontaires dans la première moitié du xxe siècle », Programme de recherches soutenu par le Fond national suisse de la recherche scientifique (2003-2007).

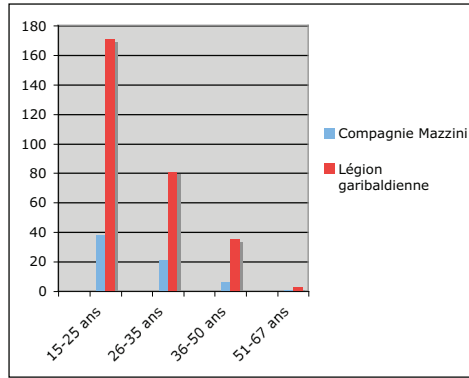
2. Nombre de volontaires en fonction des métiers exercés avant l'enrôlement

	Compagnie Mazzini	Légion garibaldienne
Artisans (cordonniers, ferblantiers, boulangers...)	10	60
Artiste (acteurs, peintres, musiciens, chanteurs...)	3	21
Étudiants	14	15
Indépendants (juristes, médecins, architectes...)	21	41
Industriels	2	7
Ouvriers (emballeurs, maçons...)	13	73
Propriétaires terriens	-	3
Salariés (instituteurs, journalistes...)	33	59
Total	96	279
Total global	238	3220

Sources : *Ibidem*.

45. Oliviero Zuccarini, « I volontari in Francia per l'Italia », *L'Iniziativa*, 3 octobre 1914.

Volontaires italiens en France en fonction de leur âge



NB : Les éléments recueillis ne permettent pas de traiter statistiquement l'âge des volontaires ; en effet, cette donnée n'a pu être établie que pour 83 personnes de la compagnie Mazzini et 297 de la légion garibaldienne. Il est possible néanmoins de montrer quelques tendances.
Source : *Ibidem*.

Et pourtant, certains républicains réunis à Nice se posent précisément cette question. Que sont-ils venus y faire⁴⁶ ? Les incertitudes quant à l'appui du gouvernement français à une expédition vers Trente et Trieste laissent pensifs toute une série de jeunes accourus à l'appel du PRI en France. Les tergiversations des autorités françaises sont liées pour partie à une incompréhension de l'initiative républicaine qu'elles ne dissocient pas réellement de la constitution de la légion garibaldienne⁴⁷. De plus, l'objectif étant alors de faire pencher le gouvernement italien en faveur d'une intervention aux côtés de l'Entente, l'appui par trop ouvert à l'initiative d'une organisation politique qui vise à renverser la monarchie italienne n'est pas vu d'un bon œil. D'autant que le bruit court que les engagements des volontaires sur territoire italien seraient l'œuvre du gouvernement français⁴⁸. Des rumeurs dont Oliviero Zuccarini se fait l'écho en septembre 1914 :

Le *Giornale d'Italia* d'aujourd'hui rapporte en gros caractères une correspondance d'Ancône dans laquelle, faisant mention des enrôlements de volontaires pour la France, on donne la nouvelle de l'arrivée d'un major de l'armée française « venu précisément pour engager un noyau de volontaires ». Il y a quelques jours [...]

46. Giuseppe Chiostergi (*Diario Garibaldino...*, *op. cit.*, p. 66) relève ce manque d'objectifs réels ; le 29 septembre, il écrit : « Nos jeunes ne peuvent pas s'exposer à la mort sans connaître l'objectif précis visé ».

47. SHD, 6N 31, dossier 1, « Copie d'un télégramme chiffré reçu au Cabinet le 23 octobre. Communiqué par les Affaires étrangères, Rome, le 22 octobre 1914 ». Ainsi que ADAM, 1M 912, « Département des Alpes-Maritimes, Commissariat de police de Villefranche sur Mer. Le Commissaire de Police à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, Villefranche sur Mer, le 1^{er} octobre 1914, objet : Débarquement de volontaires italiens ».

48. ACS, PS, A5G Milan-B. 103, fasc. 225, « Préfet de Milan au Ministre de l'Intérieur, Milan, 15 septembre 1914 ».

le même journal parlait de « jeunes italiens qui, attirés par les propositions avantageuses faites par certains émissaires venus en Italie exactement pour cela, franchissent la frontière pour s'engager dans l'armée française »⁴⁹.

S'il semble vraisemblable que le gouvernement français apporte son appui au recrutement de volontaires, notamment à travers ses agences consulaires, une fois sur place les membres de la Compagnie Mazzini ne bénéficient d'aucun soutien. À la fin du mois d'octobre 1914, l'envoyé du PRI, Eugenio Chiesa, ne peut que constater l'état d'extrême dénuement dans lequel se trouvent les Italiens qui entendent s'enrôler à Nice⁵⁰. Et ni le gouvernement français ni le PRI ne semblent vouloir leur venir en aide ; à tel point que, comme le relève Hubert Heyriès, la presse niçoise lance « des appels de solidarité à la colonie italienne pour fournir des vêtements chauds et faire des dons en nature et en argent »⁵¹. Lorsque la direction du PRI annonce qu'aucun accord n'a pu être conclu avec le gouvernement français, il ne reste à la « Compagnie Mazzini » qu'une alternative possible : soit s'allier à Ricciotti Garibaldi et combattre sous la bannière française dans la Légion étrangère, soit rentrer en Italie. Plus de la moitié des républicains réunis à Nice décident de quitter la France. Parmi les 178 qui opèrent ce dernier choix, sept s'engagent volontairement dès mai 1915 dans l'armée italienne. Seuls 60 d'entre eux s'enrôlent finalement dans la légion garibaldienne. Ce faible chiffre peut s'expliquer pour partie par l'hostilité réelle qu'ils éprouvent à l'égard des activités « aventureuses » des frères Garibaldi.

Il est vrai aussi que les militants républicains ne sont pas accueillis les bras ouverts par les autorités militaires françaises. Certains d'entre eux n'auraient en effet été autorisés à contracter qu'un engagement pour 5 ans dans la Légion étrangère et non, comme pour la plupart des autres volontaires, pour la durée de la guerre ; ce qui semble en avoir découragé plus d'un⁵². Une mesure qui touchera tant les militants républicains que les socialistes, à en croire une lettre de Georges Plekhanov à Jules Guesde :

À propos, on a fait entrer nos camarades socialistes dans des légions étrangères, où ils sont traités comme des repris de justice. Il me semblait que ces hommes de bonne volonté méritaient mieux que cela. Moi, qui avais propagé l'engagement de nos camarades dans l'armée française, l'on m'attaque maintenant en me disant : « Voyez où vous les avez poussés ! ». C'est de l'eau sur le moulin de mes adversaires qui, dans une petite feuille qu'ils publient à Paris, attaquent avec violence la tactique du Parti français que je défends. Dites-moi, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'améliorer la situation de mes amis devenus soldats français ?⁵³

49. Oliviero Zuccarini, « Lettera del Segretario del PRI », *Il Giornale d'Italia*, 29 septembre 1914. Souligné dans le texte.

50. ACS, PS, A5G, B. 14, fasc. 20, « Le Préfet de Florence au Ministre de l'Intérieur, Florence, le 27 octobre 1914 ».

51. Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens...*, *op. cit.*, p. 131.

52. SHD, 6N 21, « Gouverneur militaire à Ministère de la Guerre, télégramme, Lyon 26 septembre 1914 ».

53. AN, IISH, Fonds Jules Guesde, 459/5, « Georges Plekhanov à Jules Guesde, décembre 1914 ». Merci à Romain Ducoulombier de me l'avoir indiqué.

La légion garibaldienne : figure de Janus de l'engagement

Comme l'écrivait Maurice Agulhon dans une contribution sur le mythe garibaldien en France :

[...] les garibaldiens de 1914 ne sont pas tous des descendants du héros, ni même des idéalistes venus d'Italie. Ce sont pour la plupart des Italiens déjà domiciliés en France comme travailleurs immigrés et, comme tels, vus par les Français moyens avec un certain dédain. On les acclame au jour de parades militaires, mais au moindre incident, à la moindre rixe, dans les bistrotts des villes de garnison, on les traite de « crève-la-faim » qui se seraient « engagés pour la gamelle »⁵⁴.

Les enrôlés de la légion garibaldienne auraient donc le privilège douteux de représenter au sein de la société française les deux facettes de l'engagement. Et en effet, la légion garibaldienne va rassembler, jusqu'à sa dissolution en mars 1915, une partie des deux catégories précédentes. La base de donnée constituée comprend 3 220 noms⁵⁵. Il demeure néanmoins difficile de se faire une idée réelle du nombre d'engagés. De fait, les divergences entre les différentes séries de chiffres sont à rattacher essentiellement aux « doublons », présents dans l'ensemble des dossiers relatifs à la légion garibaldienne. En effet, les divers dossiers nominatifs des engagés volontaires, rédigés entre décembre 1914 et mars 1915 par les responsables de la légion, sont peu précis. Ces derniers attribuent des affectations diverses à une seule et même personne. L'analyse effectuée a permis d'éliminer une grande partie de ces doublons, en partant non pas des affectations mais des lieux d'origine ou des emplacements où se trouvent ces engagés volontaires au moment de la rédaction des décomptes des effectifs⁵⁶. Néanmoins, d'autres types de « doublons » peuvent encore subsister après cette première épuration du corpus. Il s'agit notamment de difficultés liées à la transcription des noms de famille, confiée aux chefs des différentes compagnies en majorité Français ; ainsi, un même nom peut apparaître orthographié de deux à trois manières différentes⁵⁷.

Qui sont donc ces volontaires garibaldiens ? Tout d'abord, il apparaît assez clairement que les Italiens engagés dans la légion garibaldienne proviennent majoritairement de l'immigration italienne en France. Peu d'Italiens décident de quitter l'Italie pour aller combattre (cf. Tableau 3). Le gouvernement a pris des mesures contre l'engagement volontaire en territoire étranger ; ceux qui tentent de traverser la frontière sont arrêtés⁵⁸. Cependant, la faiblesse de ces effectifs est

54. Maurice Agulhon, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », dans *Id.*, *Histoire vagabonde. Idéologie et politique dans la France du XIX^e siècle*, tome 2, Paris, Gallimard, 1988, p. 122.

55. Le dernier ouvrage consacré aux légionnaires garibaldiens dénombre 2 300 volontaires ; Hubert Heyriès, *Les Garibaldiens...*, *op. cit.*

56. ADV, R 513, « État nominatif des hommes de la Compagnie avec adresses indicatives », « État nominatif des hommes comptant ou ayant comptés à l'effectif avant la décision du 5 mars 1915 » ainsi que « Adresses des parents ou des personnes à prévenir en cas de décès ».

57. Le volontaire italien Carlo Oppizzi apparaît, suivant les listes consultées, comme Opizi, Oppizi ou encore Oppizzi.

58. Voir, par exemple, « Una circolare ministeriale : sono proibiti gli arruolamenti volontari e le manifestazioni pubbliche », *Avanti !*, 7 août 1914 ; « I volontari italiani per la Francia fermati alla frontiera », *Il Giornale d'Italia*, 25 septembre 1914.

peut-être liée avant tout à la situation pour le moins chaotique qui attend les volontaires dans l'Hexagone. D'abord, ceux-ci appartiennent à plusieurs familles politiques souvent peu conciliables entre elles : des libertaires avec à leur tête Massimo Rocca, dit Libero Tancredi, mais également des syndicalistes révolutionnaires, et enfin des républicains⁵⁹. Ensuite, beaucoup de chefs potentiels ou présumés tels se mettent à la tête des volontaires. On parle du futuriste Marinetti et surtout de Ricciotti et Giuseppe Garibaldi. Des initiatives que les républicains ne trouvent guère encourageantes. Les Garibaldi ont en effet mauvaise presse auprès du PRI, et ce depuis leur intervention en 1912 dans la guerre greco-turque, alors que l'expédition garibaldienne avait été, de l'avis des républicains, à l'encontre du droit des nationalités⁶⁰.

3. Nombre de volontaires en fonction des pays de provenance, 1914-1915

	Compagnie Mazzini	Légion garibaldienne
Algérie		13
Amérique latine		1
Belgique		1
Canada		1
Égypte		1
Espagne		1
États-Unis		1
France	6	1205 (-153)
Grande-Bretagne		5
Italie		734
Monaco		2
Pays Bas		1
Philippines		2
Suisse		29
Terres irrédentes	6	6
Total	12	1850
Total global	238	3220

NB : Pour 153 d'entre eux, il n'a pas été possible de déterminer clairement s'ils étaient établis en France ou en Italie avant l'engagement.

Sources : *Ibidem*.

L'écrasante majorité des volontaires semble ainsi provenir directement de France ; quelques centaines d'entre eux viennent directement d'Italie et une poignée a même traversé l'Océan pour s'enrôler (cf. Tableau 3)⁶¹. Ceux qui résident en France avant leur engagement sont issus essentiellement des trois régions principales d'implantation de l'immigration italienne, soit Rhône-Alpes, Ile-de-France

59. Pour l'engagement de Tancredi, voir, par exemple, « Guerra : i sovversivi guerrafondai... chi sono », *Avanti !*, 23 septembre 1914 ; ainsi que Libero Tancredi, « Parla un anarchico : il dovere della guerra », *L'Iniziativa*, 29 août 1914 ; *Id.*, « La parola di un anarchico : l'accordo che commuove. A Benito Mussolini », *L'Iniziativa*, 12 septembre 1914.

60. Sur ce point, voir Vittorio Parmentola, « Introduzione... », art. cit., p. 15-17.

61. En 1961, Brunello Vigezzi (*L'Italia di fronte...*, *op. cit.*, p. 834) évalue le nombre des volontaires accourus d'Italie à environ 500 ou 600 personnes ; ils seraient selon mon dernier décompte 734.

et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (cf. Tableau 4). Peu d'entre eux habitent en ville. Il en est de même pour les volontaires venant directement d'Italie qui, dans la Péninsule, résident essentiellement dans des petites agglomérations rurales. Tout comme pour la Compagnie Mazzini, ces volontaires sont issus essentiellement de Toscane, d'Émilie Romagne et de Lombardie ; à l'exception notable du Piémont dont provient une grande proportion des Italiens immigrés en France (cf. Tableau 1). Ces chiffres doivent cependant être pondérés. En effet, les différentes sources consultées n'ont pas le même statut. Certaines fois, les lieux indiqués sont ceux où les volontaires résident après leur démobilisation. Il en est ainsi de ceux qui quittent l'Europe pour échapper à une mobilisation en Italie⁶². De plus, les adresses qui concernent les personnes à avertir en cas d'événements graves ne recoupent pas forcément les lieux de résidence des volontaires. Cela paraît bien évidemment assez clairement dans le cas des immigrés (la plupart des adresses indiquées sont celles des parents ou des épouses restés en Italie)⁶³. Quant aux « adresses indicatives » mentionnées dans les dossiers, elles peuvent tout aussi bien être des adresses de contact et non des lieux de résidence⁶⁴.

4. *Nombre de volontaires en fonction des régions de provenance (France), 1914-1915*

	Compagnie Mazzini	Légion garibaldienne
Basse et Haute Normandie		4
Bourgogne		4
Champagne-Ardenne		8
Corse	1	3
Franche-Comté		29
Ile de France	1	426
Lorraine	1	12
Nord-Pas-de-Calais		1
Pays de la Loire		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	191
Rhône-Alpes		130
Région inconnue	1	396
Total France	6	1205
Total global	238	3220

Sources : *Ibidem*.

Quoi qu'il en soit, les volontaires de la légion garibaldienne semblent correspondre en tout point au profil des immigrés italiens en France avant 1914 : jeunes, célibataires et ouvriers (cf. Tableau 2 et Graphique)⁶⁵. Ce qui ne nous dit rien

62. ADV, R 513, « État des hommes comptant ou ayant compté à l'effectif avant la décision du 5 mars 1915 ».

63. ADV, R 513, « Adresses des parents ou des personnes à prévenir en cas de décès ».

64. ADV, R 513, « État nominatif des hommes de la Compagnie avec adresse indicative ».

65. L'état civil des engagés volontaires a été tiré des « Adresses des personnes à avertir en cas d'événements graves » qui sont connues pour 772 d'entre eux. Environ un tiers de ceux-ci sont mariés au moment de l'engagement ; parmi eux la majorité proviennent de France ; à ce propos, voir ADV, R 513, les fascicules concernant les trois bataillons du 1^{er} Étranger, 4^e régiment de

encore sur leur parcours individuel dans l'immigration du travail en France⁶⁶. Enfin, en ce qui concerne l'affiliation politique de ces engagés, sur un échantillon de 106 personnes pour lesquelles cette information est connue, 88 sont républicains et, parmi eux, l'écrasante majorité, soit 81 volontaires, proviennent d'Italie. L'engagement dans la légion garibaldienne – même si l'échantillon sur lequel se base cette hypothèse est relativement restreint – semble ainsi être lié marginalement à un engagement politique spécifique. Ce qui peut éventuellement être confirmé par le nombre d'ouvriers dans le contingent, traditionnels bassins de la militance politique des immigrés en France⁶⁷, et par le poids important des engagés volontaires provenant directement d'Émilie Romagne et de Toscane.

Bien que la légion garibaldienne ait été soutenue par le gouvernement français au début de sa création, en réaction à l'initiative alternative des républicains italiens à Nice, elle devient vite elle aussi relativement gênante. Certes, la présence d'Italiens au sein de la Légion étrangère est perçue au début comme une sorte de levier permettant de faire pencher la balance de l'Italie, encore neutre, vers l'intervention. Ainsi, les envoyés français en Italie transmettent des rapports sur l'opinion publique italienne à leur gouvernement, fondés essentiellement sur ce qu'ils perçoivent de l'état d'esprit des engagés volontaires et de leurs familles ; ils y relèvent presque naturellement une inclination de la population en faveur de l'entrée en guerre aux côtés de l'Entente⁶⁸. Cependant, à mesure que les négociations avec le gouvernement italien se précisent, le corps de volontaires italiens mené par Ricciotti Garibaldi devient embarrassant à plusieurs égards. D'une part, il devient gênant du point de vue du gouvernement italien, qui voit d'un mauvais œil cette légion associée à des militants qui visent au renversement des structures de pouvoir de la péninsule, d'autant que des bruits insistants font état de la préparation d'une « insurrection interventionniste »⁶⁹. D'autre part, on craint que les nouvelles envoyées par les Italiens engagés à leur famille ne rendent trop compte des conditions réelles de l'expérience de guerre, ce qui irait à l'encontre des intérêts mêmes des interventionnistes⁷⁰. Il devient gênant, enfin, compte tenu du mauvais traitement présumé des Italiens engagés par la France, dont la propagande allemande semble faire ses choux gras⁷¹. À cela s'ajoute une hostilité patente des combattants

marches où sont regroupés les Italiens.

66. Émile Témime, « Un aperçu d'ensemble de l'intégration des Italiens dans le Sud-Est méditerranéen. Les traits originaux d'une migration de longue durée », dans Antonio Bechelloni (dir.), *L'intégration italienne en France. Un siècle de présence italienne dans trois régions françaises (1880-1980)*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 230.

67. Voir notamment Sophie Dorothée Delesalle, « Les militants d'origine italienne dans le Maitron », dans Antonio Bechelloni (dir.), *L'intégration italienne en France...*, *op. cit.*, p. 35.

68. À ce propos je renvoie entre autres à : SHD, 6N 31, « Commissaire spécial à Cranfau Guerre Intérieur, Sûreté Bordeaux, Contrôleur général services recherches, Châtillon-sur-Seine et Préfet Chambéry, Modane, 15 septembre 1914 ».

69. ACS, PS A5G B. 13, Fasc. 20, « R. Prefettura di Livorno a Ministero dell'Interno, Livorno, 21 marzo 1915 ».

70. SHD, 6N 21, « Copie d'un télégramme chiffré reçu au Cabinet le 7 janvier 1915 communiqué par les Affaires étrangères (Barrère) ».

71. SHD, 6N 21, « Copie d'un télégramme chiffré reçu au Cabinet le 9 janvier 1915 par les Affaires étrangères ».

français à l'égard des volontaires italiens qu'ils considèrent comme des privilégiés au sein de la Légion étrangère⁷².

Lorsqu'en mars 1915 la légion garibaldienne est dissoute, ce n'est donc pas sans un certain soulagement des autorités politiques et militaires françaises. Ainsi, malgré les tentatives répétées de Ricciotti Garibaldi de constituer un nouveau corps de volontaires, à partir de cette date, les engagés italiens devront se résoudre à quitter le territoire français. Ils sont d'ailleurs enjoins à le faire sans grand ménagement et, selon certains volontaires, sans solde⁷³. Le Consul général d'Italie à Lyon en rend compte ainsi dans un courrier au ministère de l'Intérieur daté du 14 juin 1915 :

[...] le rapatriement des légionnaires s'est fait *manu militari*, sans même offrir la possibilité à ceux qui avaient femme et enfants en France de se rendre auprès de leur famille ; certains d'entre eux n'étaient même pas mobilisés ou mobilisables en Italie [...]⁷⁴.

Quelques-uns d'entre eux ne veulent pas rentrer de peur d'être réaffectés dans des troupes combattantes de l'armée italienne. En mars, il est clair que l'Italie se prépare à entrer en guerre. En ce sens, l'engagement en France préfigure pour la majorité des volontaires l'expérience de guerre qui les attend sur le front italien ; y compris l'impréparation de troupes que l'on envoie à la mort sans l'ombre d'une hésitation. Pour ceux qui survivent en effet, amputations, blessures aux membres, fatigues et troubles psychiques semblent faire partie du quotidien⁷⁵. Selon le général Serrière commandant la 15^e région, dans une lettre au ministre de la Guerre du 15 mars 1915 : « Quelques-uns peut-être désirent servir en Italie, mais la plupart ne sont pas disposés à reprendre du service : leur expédition en Argonne semble leur suffire »⁷⁶.

Les engagements différenciés des Italiens en France recouvrent plusieurs modalités de l'enrôlement volontaire dans le cadre de la première guerre mondiale. L'analyse de ces types d'engagement nous conduit à interroger non seulement les conditions d'enrôlement, mais également les parcours politiques, sociaux, économiques des engagés. Pour la plupart d'entre eux, il est vrai, nous ne disposons que de très peu d'informations. Cependant, ces lacunes nous conduisent à les insérer dans la catégorie générique des immigrés italiens en France, ouvriers qualifiés ou non. On est bien loin du coup de l'aristocratie d'un volontariat élitaire, conséquent et militant. Même si les motivations politiques ont pu jouer un rôle marginal dans la décision de s'enrôler, les itinéraires de ces « inconnus de

72. SHD, 6N 21, « Préfet Vaucluse à Intérieur (Cabinet) Paris, Avignon, 23 mars 1915 ».

73. SHD, 6N 21, « Télégramme du Secrétaire général éclairer (Ardoin) au Ministre de la Guerre (Millerand), Paris, 10 mars 1915 ».

74. ACS, PS A5G, B. 12, Fasc. 20, « Regio Consolato d'Italia Oggetto Legione straniera garibaldina all'On. Ministro dell'Interno, Lione, 14 giugno 1915 ».

75. Voir notamment ACS, PS-A5G, B. 12, Fasc. 20, « Listes des volontaires italiens en traitement dans les hôpitaux français », ainsi que « Listes des volontaires italiens évacués des hôpitaux français (21 août-18 septembre 1915) ».

76. SHD, 6N 21, « Général Serrière (Commandant 15^e région) à Monsieur le Ministre de la Guerre, Marseille, 15 mars 1915 ».

l'histoire» tendent à démontrer que l'enrôlement volontaire était sans doute tout simplement fondé sur la nécessité impérieuse de ne pas mourir de faim. Une motivation néanmoins bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord, comme en témoignait, il y a un peu plus d'une année, le plus connu d'entre eux, Lazare Ponticelli :

Je me suis engagé parce que je savais que je ne pouvais plus rien faire. Je ne voulais pas retourner en Italie, car on y mourait de faim surtout en montagne. Quand je me suis engagé, on voulait me mettre dans le machin de Peppino Garibaldi, j'ai refusé. J'ai dit moi je veux être dans le régiment étranger, parce que je savais que le régiment étranger appartenait à la France. Alors on allait faire la guerre pour la France⁷⁷.

77. LibéLabo, janvier 2008 (<http://www.liberation.fr/lab0>).